

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2023 /39
SCELLEMENT D UN PLANIMETRE 2M2 PUBLICITAIRE
ZIPPER PUB chez SIG IMAGE
82 ROUTE DE MONTEREAU

Nous Maire de la Commune de DARVAULT

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la Route et les textes subséquents,
VU la déclaration d'intention de commencement de travaux à réaliser, 82 route de Montereau par la **Société ZIPPER PUB chez SIG IMAGE**, 2 allée Th. Monod-Esp Hanami- ech Izarbel, 64210 BIDART – chargée d'effectuer les travaux **du 24/11/2023 jusqu'à la fin des travaux (durée probable : 60 jours)**.

Considérant que la réalisation de ces travaux, nécessite de sécuriser le périmètre d'intervention.

ARRETÉ

- ARTICLE 1er :** Le stationnement sera interdit aux véhicules légers et poids-lourds
Limitation de vitesse à 30 KM .
- ARTICLE 2 :** Sur le chantier même, la signalisation sera mise en place par la **Société ZIPPER PUB chez SIG IMAGE** chargée de l'exécution des travaux, sous son contrôle et sa responsabilité.
- ARTICLE 3 :** Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont **ampliation sera adressée à :**
- Monsieur le Commissaire de police de Nemours,

Darvault ; le 16/11/2023
Le Maire
Fabrice JEULIN

